Réf. Farde e-Assemblées : 2438931

N° OJ : **103**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Budget participatif 2021 quartier Européen.- Projets lauréats.

Le Conseil communal,

Vu que le Collège en sa séance du 23 avril 2020 a adopté le règlement du budget participatif;

Vu que le Conseil Communal en sa séance du 11 mai 2020 a adopté le règlement du budget participatif;

Vu que le Collège en sa séance du 29 avril 2021 a adopté le texte cadre proposé par le Conseil de quartier du quartier Européen introduisant l'appel à idées;

Vu que le Collège en sa séance du 16 septembre a validé les 10 projets retenus afin d'être présentés lors du Festival des projets qui s'est déroulé le 03 octobre 2021 et soumis au vote public entre le 03/10/2021 et le 31/10/2021;

Vu que le Conseil Communal en sa séance du 20 septembre 2021 a pris connaissance du déroulé du budget participatif de Haren, dont la liste des idées soumises par les citoyens lors de l'appel à idée, celles retenues à la suite de l'analyse et la validation présentées lors du Festival des projets et enfin les projets soumis au vote public du 02/10/2021 au 31/10/2021;

Considérant qu'à l'issue des différentes étapes du processus, soit d'appel à idée, l'analyse et la validation des idées, le développement en projet des idées, l'adoption des projets mis au vote public, 10 projets ont été soumis au vote public dans le courant du mois d'octobre;

Considérant que le vote s'est terminé le 31 octobre 2021 et que le Conseil de quartier du quartier Européen a rendu un avis concernant les projets et les résultats des votes comme le prévoit le règlement du budget participatif;

Considérant qu'à l'issue du vote, au 31 octobre, après analyse et suppression de votes jugés doubles et de votes de citoyens n'habitant pas la Région de Bruxelles-Capitale, 255 citoyens ayant voté dont les votes sont validés ont pu être comptabilisés ;

Considérant que la non-validation de certains votes n'a pas une incidence déterminante sur les résultats finaux des votes ;

Considérant que chaque votant pouvait choisir plusieurs projets, les 255 votes validés exprimés permettent de classer les 10 projets soumis au vote dans l'ordre décroissant du nombre de votes obtenus suivant :
1) « Toilettes écologiques pour le quartier » (projet Ville) : 100.000,00 EUR
2) « Rénovatie van de Basketball & Football terrein » (projet Ville) : 60.000,00 EUR
3) « Rénovation du pavillon d'Omer Vanaudenhove » (projet Ville) : 300.000,00 EUR
4) « Boîtes à échange de graines, plantes et boutures » (projet citoyen) : 5.000,00 EUR
5) « Free Go » (projet citoyen) : 5.000,00 EUR
6) « 25m2 » (projet Ville) : 20.000,00 EUR
7) « Bougeons, bougeons » (projet Ville) : 60.000,00 EUR
8) « Street Art Doesn't Tear Us Apart » (projet Ville) : 30.000,00 EUR
9) « Histoire de votre quartier » (projet citoyen) : 15.000,00 EUR
10) « Le beau jardin de la Valée du Maelbeek retrouve sa cascade » (projet Ville) : 400.000,00 EUR.

Considérant qu'en suivant scrupuleusement cet ordre issu des votes et suivant les budgets estimés lors de la mise en place des fiches

projets, seuls les 9 premiers projets pourraient être financés (à hauteur d'un total de 595.000,00 EUR avec le budget global) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Conseil communal arrête :

ARTICLE 1 : Les votes enregistrés à la fin du mois d'octobre de 255 habitants de la Ville de Bruxelles et de la Région ayant voté pour exprimer leur choix parmi les 10 projets sont déclarés valides.

ARTICLE 2 : L'ordre des projets issus de la comptabilisation des 255 votes exprimés est adopté.

ARTICLE 3 : les projets suivants sont désignés lauréats du budget participatif 2021 du quartier Européen afin d'être réalisés:
1) « Toilettes écologiques pour le quartier » (projet Ville) : 100.000,00 EUR
2) « Rénovatie van de Basketball & Football terrein » (projet Ville) : 60.000,00 EUR
3) « Rénovation du pavillon d'Omer Vanaudenhove » (projet Ville) : 300.000,00 EUR
4) « Boîtes à échange de graines, plantes et boutures » (projet citoyen) : 5.000,00 EUR
5) « Free Go » (projet citoyen) : 5.000,00 EUR
6) « 25m2 » (projet Ville) : 20.000,00 EUR
7) « Bougeons, bougeons » (projet Ville) : 60.000,00 EUR
8) « Street Art Doesn't Tear Us Apart » (projet Ville) : 30.000,00 EUR
9) « Histoire de votre quartier » (projet citoyen) : 15.000,00 EUR

ARTICLE 4 : Les projets lauréats suivants seront réalisés par les services de la Ville concernés par les projets et financés dans le cadre du budget participatif pour un montant total de 570.000,00 EUR prévu au budget 2021 :
1) « Toilettes écologiques pour le quartier » : 100.000,00 EUR
2) « Rénovatie van de Basketball & Football terrein » : 60.000,00 EUR
3) « Rénovation du pavillon d'Omer Vanaudenhove » : 300.000,00 EUR
4) « 25m2 »: 20.000,00 EUR
5) « Bougeons, bougeons »: 60.000,00 EUR
6) « Street Art Doesn't Tear Us Apart » : 30.000,00 EUR.
sous réserve que les crédits budgétaires soient disponibles et que le budget adopté par le Conseil communal et approuvé par l'autorité de tutelle.

ARTICLE 5 : Sur proposition du Conseil de quartier du quartier Européen, augmenter le budget de 60.000,00 EUR initialement prévu pour le projet «Rénovation des terrains de basket et de football » à 160.000,00 EUR en utilisant le solde de 100.000 EUR de l'enveloppe globale prévue pour le Budget participatif du quartier qui ne seraient pas utilisés en ne prenant en compte que le total du budget des projets finançables suivant l'ordre des votes) afin d'étoffer l'offre de nouvelles installations, le tout après consultation du public principal visé : les jeunes.

Annexes :